

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevienne un théâtre».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle;
- de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture;
- de veiller à la coordination des activités entre les différents utilisateurs du bâtiment.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Théâtre Pitoëff va fermer ses portes pour une période de plusieurs mois afin que les installations scéniques puissent être renouvelées suite au vote par le Conseil municipal du crédit de construction y relatif.

Le Service culturel, le Service administratif et technique et la Gérance immobilière vont mettre à profit cette période pour réaliser le transfert de gestion de ce théâtre de la Gérance immobilière municipale vers le Service culturel et le Service administratif et technique afin de réaliser les invites de cette motion.

Ce transfert sera effectif en 2012, au moment de la réouverture du théâtre. Il faut toutefois préciser que la gestion du Théâtre Pitoëff restera étroitement liée à l'occupation de la grande salle et de la salle des assemblées de la Maison communale de Plainpalais et que les services municipaux précités devront poursuivre la collaboration, effective déjà depuis plusieurs années, afin d'éviter des conflits entre les usagers des différents lieux au niveau des nuisances sonores.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Sandrine Salerno

Le conseiller administratif chargé du
département de la culture:

Patrice Mugny

Le 18 mai 2011.